

# CONDUCTEURS ÂGÉS

Avec le vieillissement, les aptitudes physiques, cognitives et sensorielles tendent à se dégrader, tandis que les problèmes de santé tendent à s'accumuler et à s'accroître. Cela a une incidence sur l'aptitude à conduire un véhicule en toute sécurité.

## FAITS

### QUI?

- › Les conducteurs âgés de 65 ans ou plus représentent 21 % de tous les titulaires de permis de conduire du Québec, et cette proportion est en **forte croissance**.
- › Chaque année, en moyenne, de 2016 à 2020 :
  - **88** conducteurs âgés de 65 ans ou plus ont été impliqués dans un accident mortel (16 %);
  - **207** ont été impliqués dans un accident avec personnes blessées gravement (12 %);
  - **4 814** ont été impliqués dans un accident avec personnes blessées légèrement (12 %).
- › Les conducteurs âgés ont un taux d'accidents avec dommages corporels inférieur à celui de l'ensemble des titulaires de permis de conduire. Cependant, en raison de leur plus grande vulnérabilité physiologique, les personnes de 65 ans ou plus sont **plus susceptibles que les personnes plus jeunes de subir des blessures mortelles lors d'un accident ou de conserver de lourdes séquelles**.

### QUOI?

- › Les conducteurs âgés sont fréquemment impliqués dans des accidents corporels causés par la **distraction au volant** ou les **comportements imprudents/inadéquats** (ex. : ne pas céder le passage, ne pas respecter l'arrêt ou le feu rouge, etc.).
- › Dans 77 % des accidents avec des conducteurs âgés, deux véhicules ou plus étaient impliqués.

### QUAND?

- › Les accidents corporels impliquant des conducteurs âgés surviennent principalement :
  - le jour, entre 6 h et 18 h (85 %);
  - du lundi au vendredi (78 %);
  - au cours des mois de juillet à septembre (30 %).

### OÙ?

- › Les accidents corporels impliquant des conducteurs âgés ont lieu davantage :
  - en milieu urbain (72 %);
  - aux intersections (près de 50 %).

## ➤ Quelques informations supplémentaires

### L'INATTENTION

- Le vieillissement normal implique une diminution de la capacité à demeurer concentré et à faire preuve d'attention partagée lorsqu'il y a plusieurs stimuli. De ce fait, 43 % des accidents mortels et 61 % des accidents corporels impliquant des conducteurs âgés mettent en cause l'inattention ou la distraction.

### LES MÉDICAMENTS ET L'ALCOOL

- La polymédication est en augmentation et elle est fortement associée à l'âge. Ainsi, de 7 % chez les 15 à 24 ans, le pourcentage de Canadiens prenant plus d'un médicament passe à 70 % chez les personnes âgées de 65 à 79 ans. Par ailleurs, 25 % des personnes de ce groupe d'âge consomment plus de dix médicaments. Au Québec, ce pourcentage grimpe à 33 %. Or, l'usage simultané de plusieurs médicaments, ou la combinaison de médicaments et d'alcool, même en faible quantité, augmentent considérablement les risques pour la sécurité routière. Les médicaments disponibles en vente libre ne font pas exception.
- Il faut également savoir que le vieillissement entraîne une diminution de la tolérance à l'alcool; ainsi, la même quantité consommée aura des effets plus importants sur les facultés nécessaires pour conduire.

### LA CESSATION DE CONDUITE

- La perte du permis de conduire peut être vécue comme un deuil difficile, particulièrement pour les conducteurs âgés. La conduite automobile contribue à préserver leur mobilité et, donc, pour plusieurs, leur autonomie et leur sentiment de liberté. Pourtant, les hommes cessent de conduire 6 ans avant leur décès en moyenne, et les femmes, 10 ans. Les conducteurs vieillissants auraient donc avantage à planifier leur cessation de conduite avant d'y être confrontés.

### LES CONTRÔLES STATUTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

- Lorsqu'ils atteignent 75 ans, puis 80 ans, et tous les deux ans par la suite, les conducteurs de véhicules de promenade doivent fournir à la Société un rapport médical rempli par un médecin et un rapport d'examen visuel rempli par un spécialiste de la vue. L'omission de le faire peut entraîner la suspension du permis de conduire. Au cours de ce processus:
  - environ 1 % des permis de conduire sont retirés à la réception des rapports d'examens;
  - certains conducteurs, jusqu'à présent peu nombreux (environ 4 % annuellement), choisissent d'abandonner leur permis, ou au moins une classe de permis, plutôt que de subir ces examens;
  - la Société demande à certains autres de démontrer leur aptitude à conduire au moyen d'un test sur route (moins de 5 % d'échecs; l'échec mène au retrait du permis de conduire);
  - environ la moitié des conducteurs voient leur permis assorti de nouvelles conditions qu'ils devront respecter, par exemple, conduire uniquement le jour ou porter des lunettes pour conduire.

## ► Solutions/actions à privilégier

### LE CONDUCTEUR ÂGÉ PEUT :

- › modifier certaines habitudes de conduite afin de diminuer son exposition aux risques et ainsi réduire son anxiété/insécurité; par exemple, éviter de circuler aux heures de pointe ou tenir compte des conditions météorologiques;
- › consulter son médecin ou son optométriste si des changements de son état de santé ou de sa vision sont perçus afin de détecter des problèmes susceptibles de diminuer l'aptitude à conduire et, le cas échéant, vérifier si ces problèmes peuvent être corrigés;
- › s'assurer que ses connaissances relatives à la conduite automobile demeurent à jour (plusieurs documents sont publiés à cet effet et sont facilement accessibles).

### L'ENTOURAGE DU CONDUCTEUR ÂGÉ PEUT :

- › l'aider à prendre conscience de la situation;
- › l'aider à découvrir et à mettre en place des solutions de rechange pour se déplacer.





## ► Stratégie de prévention en sécurité routière

Des caractéristiques spécifiques aux conducteurs âgés, auxquelles il convient de porter attention, sont soulignées dans les plans d'action de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2023 portant sur la distraction au volant (diminution des capacités attentionnelles) et sur la conduite avec facultés affaiblies (polymédication). Les conducteurs âgés seront pris en considération de différentes manières, soit par des campagnes de sensibilisation, par la promotion des outils de mise à jour des connaissances créés par la Société ou par l'amélioration continue des moyens de sensibilisation et d'échanges à l'intention des professionnels de la santé qu'ils voient en consultation.

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité